



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IRSN POUR LA MANDATURE 2018-2023

Du 29 octobre au 9 novembre 2018, les salariés sont appelés à participer au vote électronique afin de désigner les huit représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'IRSN pour la mandature 2018-2023.

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Institut et délibère notamment sur le budget, les programmes, l'organisation, le fonctionnement, la création de filiales, les projets immobiliers, les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel. (Décret n° 2016-283 du 10 mars 2016 relatif à l'IRSN).

Le Conseil d'Administration de l'IRSN est composé de vingt-cinq membres :

- + 1 député et 1 sénateur,
- + 10 représentants de l'Etat, nommés par décret,
- + 5 personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence dans les domaines d'activité de l'établissement,
- + 8 représentants élus du personnel de l'IRSN.

La représentation du personnel au Conseil d'Administration permet d'associer les salariés à la stratégie de l'entreprise en favorisant la prise compte de leur point de vue lors des choix stratégiques pour l'Institut.

Les représentants du personnel au Conseil d'Administration, appelés administrateurs salariés, sont aussi le lien privilégié entre l'ensemble des salariés et les représentants des ministères de tutelles.

Pour ses décisions budgétaires, le Conseil d'Administration s'appuie sur un Comité Financier dont un des membres est un administrateur salarié désigné de manière collégiale par l'ensemble des administrateurs salariés du Conseil d'Administration. Actuellement, c'est un représentant CFE-CGC qui œuvre à ce Comité et qui a notamment la tâche de défendre le maintien d'un budget équilibré permettant à l'IRSN de répondre à ses missions actuelles et à venir, dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP 2019-2023).

Connaissez-vous notre syndicat ?

Le SICTAM est le Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et assimilés de l'Énergie Atomique. Il est affilié à la Confédération Française de l'Encadrement, Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC). Il regroupe nos adhérents de l'IRSN, de l'ANDRA et du CEA, relevant principalement des collèges 2 et 3 du Code du travail. Qu'ils soient ingénieurs, chercheurs, techniciens, secrétaires, administratifs ou managers, tous partagent nos valeurs de responsabilité, d'initiative et d'engagement.

Vous pouvez accéder au site de la CFE-CGC de l'IRSN à l'adresse suivante : <http://cfecgcirsn.fr/>



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IRSN POUR LA MANDATURE 2018-2023

LA PROFESSION DE FOI DE LA CFE-CGC

Les restrictions budgétaires répétées et les choix stratégiques qui en découlent ne sont pas de bon augure pour le personnel de l'IRSN. Les administrateurs salariés CFE-CGC devront rester particulièrement vigilants face à des décisions qui risquent de menacer l'attractivité de l'IRSN et remettre en cause la pérennité de ses missions. Aussi, la CFE-CGC invite chacun d'entre vous à renforcer le nombre des représentants CFE-CGC au Conseil d'Administration afin de défendre les orientations prioritaires pour l'intérêt de l'IRSN et des salariés, et notamment :

- + Redonner à l'IRSN sa force d'attractivité afin d'attirer et fidéliser les compétences indispensables à la réalisation de ses missions ;
- + Conforter les subventions ministérielles et la contribution budgétaire additionnelle des exploitants afin qu'elles soient à la hauteur des missions reconnues de l'Institut ;
- + Orienter le projet *d'accord de performance collective*, engagé par la Direction pour la maîtrise des dépenses de personnel, vers des mesures structurelles et non de simples mesures de réduction d'avancement et de diminution d'avantages collectifs, subies par les seuls salariés ;
- + Participer activement au redéploiement de la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) afin d'ajuster au mieux les effectifs par secteur et programme en veillant à ce que les souhaits des salariés soient pris en compte ;
- + Améliorer la gestion budgétaire et notamment les processus liés aux achats par l'anticipation des besoins, l'engagement des dépenses sur la base du budget initial validé, la promotion des « circuits courts » de validation des commandes, l'optimisation du contrôle des factures, l'homogénéisation des méthodes permettant le suivi en continu de l'avancement des opérations.

**Pour une représentation efficace des salariés au Conseil d'Administration de l'IRSN,
votez et faites voter pour la liste CFE-CGC.**

LE SICTAM CFE-CGC vous présente ses candidats :

Sandrine **ROCH-LEFÈVRE** (cadre FAR) - Olivier **KAYSER** (cadre FAR) - Christine **BARTIZEL** (cadre VES) - David **BOIREL** (cadre FAR) - Sylvie **BORRELY** (cadre CAD) - Jean-Pierre **CARRETON** (cadre Les Angles) - Laurence **ESTELLER** (cadre FAR) - Yves **BRISSET** (cadre FAR) - Aurélie **VOGEL** (cadre FAR) - Nicolas **DUBOURG** (non-cadre CAD) - Noha **PETIT** (non-cadre FAR) - Hervé **HAGENAUER** (cadre FAR)

En plus de leur travail quotidien, elles et ils se présentent à votre suffrage pour défendre vos intérêts.

Réservez-leur votre meilleure attention et votre bulletin de vote en choisissant la liste CFE-CGC.